

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2121

30 août 2013

SOMMAIRE

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company	101808	Prime Licensing and Holding S.A.	101763
Atalian Holding Development and Strategy S.A.	101802	Projects Challenges and Services	101763
BBVA & Partners SICAV-SIF	101802	Property Finance France S.A.	101767
BBVA SICAV-SIF	101802	Providence Générale S.A. SPF	101808
Christal S.A.	101786	Pulviver	101770
EAB Finances S.A.	101802	QW Capital Fund	101763
Easunlux S.A.	101772	QW Capital Fund	101765
eBay Services S.à r.l.	101807	Realgest S.A.	101763
Finesti S.A.	101787	Rinascimento 1 S.à r.l.	101765
Glacier Entertainment S.à r.l.	101788	Rooster Holding S.à r.l.	101765
Greening	101798	Roundabout Tours S. à r.l.	101767
Greenivory Luxembourg S.à r.l.	101802	Russian Technologies S.A.	101807
Hoover Dam Investments S.A.	101807	Sibinter	101770
I.B.Lux. Informatique S.A.	101771	SKOK Holding S.à r.l.	101764
Il Castello Dei Tre Ceri S.A.	101771	SL Immo s.à r.l.	101764
Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A.	101771	SMHBV S.à r.l.	101764
Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux)	101805	Socfinde S.A.	101764
IPK Verwaltungs S.A.	101771	Southern Participations S.A., SPF	101764
Jaromar	101771	Spirilux S.à r.l.	101766
Jetix Europe Properties S.à.r.l.	101771	Sunbee S.A.	101766
Mudra Capital S.A.	101769	Sushi Restaurant Sàrl	101766
Nationwide Management Services S.A.	101768	Swiss & Global Advisory S.A.	101770
Pasing Munich Arcaden S.à.r.l.	101765	Syrdall Properties S.à r.l.	101765
Pictet Europe S.A.	101767	Tanorlux s.à r.l.	101768
Planet Patent S.A.	101762	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	101769
Plantation Nord-Sumatra ltd S.A.	101762	Technical Concepts Luxembourg	101766
Plastipak BAWT S.à r.l.	101762	Technopharm SPF	101767
Pola S.A.	101762	Teddy SA	101768
Powergen Holdings S.à r.l.	101762	Tehorim International S.à r.l.	101768
PPR Distri Lux	101763	Telio S.A.	101770
		Terrasia	101769
		The historic river S.A.	101768
		Topolino Luxco S.à r.l.	101769
		Uni-Global	101766

Planet Patent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 166.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013095372/10.

(130115371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Plastipak BAWT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 24, rue Héierchen.
R.C.S. Luxembourg B 128.138.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph- Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007 publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 12 juillet 2007.

Les comptes au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plastipak BAWT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013095373/13.

(130115170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Powergen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 500.000.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.020.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013095375/11.

(130115643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.298.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013095407/10.

(130115567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 4, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 56.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013095408/10.

(130115594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Prime Licensing and Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.526.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

VEGAS-PIERONI Louis / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013095411/12.

(130115148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

QW Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.699.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013, Deloitte Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckené

Référence de publication: 2013095422/12.

(130115599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

PPR Distri Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095410/10.

(130115504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.684.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095428/10.

(130115241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Projects Challenges and Services, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.858.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013095413/10.

(130115321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.011.472,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095477/10.

(130115920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SMHBV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.700.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095480/10.

(130115147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 9.571.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/05/2013.

Référence de publication: 2013095481/10.

(130115511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SL Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 35.725.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013095478/12.

(130115433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., SPF
S. COLLEAUX / Ch. FRANÇOIS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013095486/12.

(130115106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Signature.

Pasing Munich Arcaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2013095369/12.

(130115583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

QW Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 143.699.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckené

Référence de publication: 2013095421/11.

(130115598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Rinascimento 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rinascimento 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095424/11.

(130115169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Rooster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.502.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013095425/11.

(130115615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Syrdall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 72.951.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095493/9.

(130115904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 10, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 151.242.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013095487/10.

(130115799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sunbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.359.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5/7/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013095491/10.

(130114783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sushi Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 19, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 154.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013095492/10.

(130115766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013095496/9.

(130114943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.908.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note, par le biais d'une résolution circulaire datée du 20 juin 2013, de la démission de monsieur Nico THILL de son poste d'administrateur avec effet au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013095540/15.

(130115521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Roundabout Tours S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 162.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roundabout Tours S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013095426/11.

(130115686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Property Finance France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.844.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 26 juin 2013

Il résulte de résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 26 juin 2013 que:

1. la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée; et
2. les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés auprès de Team Relocations S.A. au 32, rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette pour une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 Juin 2013 décidant de la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095416/17.

(130115915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Technopharm SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 57.372.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095497/9.

(130115322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 18 juin 2013:

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. IL EST RESOLU de reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques de Saussure, Daniel Wanner, Philippe Liniger, Pierre Etienne et Thomas Keller pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;
2. IL EST RESOLU de renouveler le mandat de réviseur confié à PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. Luxembourg, pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Europe S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Référence de publication: 2013095402/17.

(130114777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Nationwide Management Services S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 148.736,11.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.906.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que l'adresse de Madame Rika Mamdy (administrateur et administrateur-délégué de la société Nationwide Management Services S.A.) est à partir du 16 décembre 2012 le 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour NATIONWIDE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013095326/17.

(130115136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Teddy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 153.097.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095498/9.

(130115893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

The historic river S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095500/10.

(130115919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Tanorlux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 134.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095507/9.

(130115293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Tehorim International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095512/9.

(130114834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Topolino Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Topolino Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095503/11.

(130115234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013095495/12.

(130115014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Terrasia, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2013

«Septième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de trois ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016 le mandat de Monsieur Daniel Haas, Administrateur sortant.»

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013095518/12.

(130115506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Mudra Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.662.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 juin 2013

Il est pris acte de la démission de Monsieur Fabio GASPERONI de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

MUDRA CAPITAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013095318/19.

(130115167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pulviver, Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1A, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 156.341.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2013

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

- de révoquer, avec effet au 1^{er} janvier 2013, FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION S.à r.l. en abrégé FISCOGES S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61071, de son mandat de commissaire aux comptes;

- de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2013, FN-SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.183, comme nouveau commissaire.

Son mandat prendra fin lors l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 juillet 2013.

Pour PULVIVER S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013095389/19.

(130115497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Swiss & Global Advisory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.427.

—
RECTIFICATIF

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2012 publié en date du 28/06/2013 sous référence L130105341 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095459/11.

(130115832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sibinter, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 12.932.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIBINTER

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095472/11.

(130115308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Telio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.751.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 07 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom déjeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour TELIO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013095516/13.

(130115220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Jaromar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 138.912.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096069/9.
(130116126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

IPK Verwaltungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 87.787.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096055/9.
(130116132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

I.B.Lux. Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 31.364.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096027/9.
(130116559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 73.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096044/9.
(130116119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Jetix Europe Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 72.308.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096066/9.
(130116940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Imacorp, Fiduciaire d'Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Basseur.
R.C.S. Luxembourg B 26.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013096045/9.
(130117077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Easunlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 176.116.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company Easunlux S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-6468 Echternach, Zone industrielle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176 116, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on March 15, 2013, published in the Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1200, page 57588, on May 22, 2013, (the "Company").

The articles of association of the Company were amended on March 27, 2013 pursuant to a deed received by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1253, page 60141, on May 28, 2013.

The meeting is presided by Dr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally at 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, Maître Christophe SEYWERT, lawyer, residing professionally at 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Alfiya KERN, lawyer, residing professionally at 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders, the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that the agenda of the meeting reads as follows:

Agenda

- 1) Restatement of the articles of association of the Company;
- 2) Any other business.

The meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened (the "Extraordinary General Meeting"), has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following resolution:

Sole resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to restate the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as following:

"

Chapter I. Form, Name, Duration, Object and Registered Offices

Art. 1. Form and Name. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Easunlux S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles of Association") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Laws").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to design, manufacture and market sensing products and other detection devices, including related technical applications, technology and ancillary products.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The object of the Company includes the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial and/or technical assistance to the undertakings forming part of the group of companies to which the Company belongs, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The registered office of the Company is established in Echternach. The registered office may be transferred within the municipality of Echternach by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Chapter II. Capital shares

Art. 5. Issued Capital.

5.1. The issued share capital is set at NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND EUROS (EUR 935,000), represented by NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND (935,000) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1) each, fully subscribed and paid up (the "Share"). Eashine International Co., Limited ("Eashine") will subscribe an issued capital of FIVE HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR514,250), Ascend Capital Management Limited ("Ascend") will subscribe an issued capital of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR280,500) and SAIC Lux S.à.r.l ("SAIC", together with Eashine and Ascend referred to as "Shareholders" and individually referred to as a "Shareholder") will subscribe an issued capital of ONE HUNDRED AND FOURTY THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR140,250).

5.2. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

5.3. In the event of issue of Shares against contributions other than cash, in addition to the requirements of Luxembourg law relating to the report by an auditor on such contribution in kind, the auditor shall perform a description of each of the proposed contributions, any specific advantages granted in this context, the valuation method used as well as the reason why this method was chosen and provide a confirmation that the value of the contribution corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued, increased as the case may be by a share premium. This report shall be made available to the Shareholders at least eight (8) days before the capital increase.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares will be in registered form only. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder (the "Share Register"). Ownership of the Shares will be established by inscription in the said Share Register and the Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares.

6.2 The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single person to represent the Share vis-a-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company shall not issue fractional Shares.

6.4 The Company has the right to issue certain Shares, the owner(s) of which are entitled to distribution of profits but do not have the voting rights.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Any transfer of Shares in the Company may only be made pursuant to and shall be subject to the provisions set out in this Article 7.

7.2 Any transfer of Shares shall be subject to the unanimous approval of the Board of Directors of the Company who shall without delay approve such transfer if it is in compliance with a Shareholders' or similar agreement (if any) existing between any two shareholders or between the Shareholders and the Company or which has given a written notice to the Company at least five (5) days in advance. The other Shareholders shall unconditionally issue the corresponding documents to cooperate and procure such transfer of Shares.

7.3 Any transfer of Shares made in accordance with these Articles shall be entered in the register of Shareholders by means of a declaration of Transfer, dated and signed by the transferor (the "Transferor") and the transferee (the "Transferee") or by their duly authorised representatives. Subject to the provisions in these Articles as to transfer of Shares,

the Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the Transferor and the Transferee.

7.4 No pledge or any other security interest may be granted by a holder of Shares on all or part of its Shares without the prior written consent of the Board of Directors.

7.5 SAIC can freely transfer partial or whole Shares it holds in the Company to its affiliates provided that such affiliates are engaged in the automobile industry.

7.6 The Shareholders can transfer Shares between themselves provided that the Transferor has released the indebtedness it should incur according to the percentage of Shares it holds in the Company.

Chapter III. General Meeting of shareholders

Art. 8. General Meeting of Shareholders.

8.1 Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall have supreme powers to issue demand, exercise and approve the operation of the Company.

8.2 Notice of General Meetings of Shareholders

Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

If the Board of Directors, at its sole discretion (such discretion is final), determines, the general meeting of the Shareholders, including the annual general meeting, may be held out of Luxembourg under special circumstances. The general meeting of the Shareholders (including the annual general meeting of the Shareholders) may be held out of Luxembourg if a force majeure event so requires.

8.3 Attendance-Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself as his proxy holder. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of Shareholders.

Shareholders participating in a general meeting of Shareholders by videoconference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

8.4 Proceedings

Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, by default, by the general meeting of Shareholders.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

8.5 Adjournment

The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by up to four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by Shareholders representing at least fifteen percent (15%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders shall have the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

8.6 Vote

An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be all the Shares issued. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, the affirmative votes cast by all the Shareholders present or represented are required at any such general meeting.

The general meeting of the Shareholders will resolve the following matters:

(1) to adopt resolution on the operation guidelines and the long term investment plan of the Company and the IEE Group Companies (IEE Group Company means IEE S.A. and any company which is directly and indirectly controlled by IEE S.A.);

(2) to elect, change the Directors, to reduce and increase the number of the Directors, and to decide their remuneration;

(3) to amend the Articles of Association of the Company and have the articles of association of the IEE Group Companies to be significantly amended;

(4) to deliberate and approve the report of the Board of the Company;

(5) to adopt resolution on the merger, split-up, dissolution, liquidation and change of the form of the IEE Group Companies;

(6) to decide increase and reduction of the share capital, the issuance of bond or other securities or IPO plan of the IEE Group Companies;

(7) to deliberate and approve the annual finance budget, final account plan, annual statutory and/or consolidated accounts and profit distribution plan of the IEE Group Companies;

(8) to adopt resolution on the merger, split-up, dissolution, liquidation and change of the form of the IEE Group Companies;

(9) to adopt resolution on the issuance of an employees' stock option in the Company;

(10) to resolve the composition of the members, the organisation and the rights of the Product and Strategic Development Committee, the Budget, Audit and Tax Committee and the Pay and Evaluation Committee.

If the Company proposes to enter any transaction with any Shareholder or affiliate of the Shareholder, the concerned Shareholder shall not participate in any vote to approve such proposed transaction and the Company shall not proceed with the transaction until all the non-affiliated Shareholders consent to the transaction.

8.7 Annual General Meetings

The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg on the second Monday of the first (1st) month in the second quarter of each calendar year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting of Shareholders may be held out of Luxembourg if, in the judgment of the Board of Directors, special circumstances so require.

Unless the general meeting of Shareholders resolves otherwise, the voting at the annual general meeting of Shareholders shall not be made by means of videoconferencing or other electronic means of communication.

8.8 Extraordinary General Meetings

The Board of Directors or the auditor(s) may convene extraordinary general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if the Shareholders representing at least fifteen percent (15%) of the Company's capital so require.

Chapter IV. Board of directors

Art. 9. Board of Directors.

9.1 The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a "Director" or a "Board Member") need not be Shareholders.

9.2 The Board of Directors shall be composed of five (5) number of Directors, among which Eashine will appoint three (3), Ascend will appoint one (1) and SAIC will appoint one (1). One director appointed by Eashine will act as the Chairman of the Board of Directors. SAIC, as a strategic investor, shall have the right to retain a seat in the Board of Directors during its shareholding period.

9.3 The term of the Director mandates has a maximum period of six (6) years. If no term is indicated, the Directors are appointed for a period of six (6) years. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time by the general meeting of Shareholders in accordance with the procedure provided under these Articles of Association.

9.4 If a position on the Board is vacated by the resignation, disability or death of a Director, the Shareholder which originally nominates such Director shall nominate a successor, and the Shareholders shall cause such successor to be elected or appointed as a Director.

Art. 10. Proceedings of the Board Meeting.

10.1 The Chairman shall be chosen from the directors appointed by Eashine. The Board of Director may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

10.2 The meetings of the Board of Directors may be classified into ordinary meetings and interim meetings. Ordinary meeting shall be conveyed at least twice a year in the first and third quarter of each year, respectively. The Board shall meet upon call by the Chairman in Luxembourg or such other place chosen by the Chairman and indicated in the notice of meeting. Each Director may request the addition of any item to the agenda of a Board meeting in a timely manner. Interim meeting shall be conveyed when the Chairman deems necessary or it is requested by the Directors who represent at least two (2) Shareholders.

The Chairman shall preside all meetings of the Board of Directors. In the absence of the Chairman, a chairman ad hoc, elected from the Directors by the majority Directors shall chair the relevant Board of Directors' meeting.

10.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight (8) business days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case at least one (1) business day notice shall be given and the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email by each Director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the Directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted the Board of Directors.

10.4 Any Director may take part in any meeting of the Board of Directors in writing or by fax, cable, telegram, telex, by appointing another Director as his proxy or by other communication device allowing all the Directors to communicate with one another. One Director can represent more than one of his colleagues.

10.5 The Board of Directors can deliberate or act validly only if all Directors of the Company are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

10.6 In the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party) conflicting with that of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such conflicting interest and shall not consider, or vote on such transactions, and a report thereon shall be presented to the next succeeding general meeting of Shareholders.

10.7 The Board of Directors may in all circumstances, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

10.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two (2) Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Directors.

Art. 11. Powers of the Board.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any person provided that in case such delegation is made by all Board Members, such delegation is subject to the prior authorisation of the general meeting of Shareholders. The Board may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

11.3 When exercising duties by the Board of Directors, the following actions shall be subject to the affirmative approval of all the Directors of the Board of Directors:

- (1) to approve the sale or acquisition of significant tangible or intangible assets including the purchase or granting of license significant to the activities of the Company and the IEE Group Companies;
- (2) to approve any undertaking with respect to the guarantee, warranty or compensation made by the Company for any debt; or issuing any authorization or instruments to enter into such guarantee, warranty or compensation undertaking;
- (3) to approve research and development plan for major new products;

- (4) to approve any change in the accounting policies of the Company and the IEE Group Companies;
- (5) to incur any indebtedness outside the normal course of business or outside the budget of the Company and the IEE Group Companies;
- (6) to approve the five (5) year business plan of the Company;
- (7) any transfer of any Shares or securities giving access to the share capital of any IEE Group Company, or any transfer or sale of any part of the business of any IEE Group Company except in the case where such transaction are purely internal restructurings among the IEE Group Companies;
- (8) the conclusion, modification and termination of any joint venture agreement from time to time;
- (9) to approve any contracts entered into by and between the Company and any Shareholders or the affiliates of any Shareholders, and the amendment, extension or termination of such contracts;
- (10) to provide loans to any individual, company, enterprise, economic organisation or other entities including any Shareholder of the Company or its affiliates; or borrow loans from such entities or individuals;
- (11) to approve allocation of reserve fund, employees' award, welfare fund and development fund and annual expenditure plan;
- (12) to open or close any branch or other subsidiaries of the Company and the IEE Group Companies;
- (13) to determine establishment and composition of the Management Advisory Committee and the Executive Committee of IEE S.A.; and to determine engagement and dismissal of the members of the Executive Committee and the first tier management of IEE S.A. and their remunerations;
- (14) to determine engagement of the chief financial officer, chief human resources officer, legal director and their remuneration of the second tier management of IEE S.A.; and dismissal of any members of the second tier management of IEE S.A.;
- (15) to determine the economic layoff with more than ten (10) employees; and
- (16) any change in the main business of the Company and IEE Group Companies.

11.4 The following actions shall be subject to the affirmative approval of more than 2/3 (not inclusive) Directors:

- (1) to change auditors of the Company;
- (2) to enter into the management service agreement with IEE Group Companies; and
- (3) any other matters provided by Laws, regulations or these Articles of Association or the Board of Directors deem which will produce material influence on the Company.

Chapter V. Management and Committees

Art. 12. Management. The Company establishes a general manager, who is responsible for the routine business of the Company. The general manager should be nominated by Eashine and appointed by the Board of Directors.

Art. 13. Product and Strategic Development Committee, Budget, Audit, Legal and Tax Committee and the Pay and Evaluation Committee. The Company establishes the product and strategic development committee (the "Product and Strategic Development Committee"), budget, audit, legal and tax committee (the "Budget, Audit, Legal and Tax Committee") and the pay and evaluation committee (the "Pay and Evaluation Committee"). The establishment purpose of these committees is to research relevant issues, propose solutions and provide recommendations for the Board of Directors to aid their decision-making. These committees neither replace the Board of Directors in its decision-making power nor replace management in the performance of its duties.

The member of the each committee should be selected and appointed by the general meeting of the Shareholders and the chief member of each committee should be a Director.

13.1 Duties of the Product and Strategic Development Committee

The major duties of the Product and Strategic Development Committee include:

- (1) to conduct research and make proposals on the long-term and mid-term development strategic plans of the Company;
- (2) to conduct preliminary research and advise on major investment and financing plans, major capital operations and asset management projects subject to the approval of the Board of Directors;
- (3) to conduct preliminary research and advise on the research and development projects, products technology and market positioning; and
- (4) other duties granted by the Board of Directors.

13.2 Duties of the Budget, Audit, Legal and Tax Committee

The major duties of the Budget, Audit, Legal and Tax Committee include:

- (1) to examine the budget plan of the Company;
- (2) to draft the annual budget target of the Company;
- (3) to examine and analyse the budget implementation report of the Company and propose improvements suggestions;
- (4) to communicate with the auditor and tax expert, and assist with the audit and tax inspection;

- (5) to render the legal opinion on the major issues;
- (6) to prepare the tax planning and render advice; and
- (7) other duties granted by the Board of Directors.

13.3 Duties of the Pay and Evaluation Committee

The major duties of the Pay and Evaluation Committee include:

- (1) to appoint an entity or persons to draft the remuneration plan, including but not limited to the remuneration level, performance evaluation criterion, evaluation procedures, evaluation system and award and punishment system;
- (2) to supervise the implementation of the remuneration system of the Company; and
- (3) other duties granted by the Board of Directors.

Chapter VI. Binding signatures, Auditor, Accounting year and Appropriation of profits

Art. 14. Binding Signatures. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors of the Company who shall represent at least two Shareholders or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Statutory Auditor. Subject to the provisions of Luxembourg company law requiring the appointment of an auditor (réviseur d'entreprises), the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor (commissaires aux comptes) who does not need to be a Shareholder. The statutory auditor shall be elected from the most well-known four international accounting firms by the Board of Directors who shall determine the number and the term of office of the statutory auditor.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the Board of Directors' meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of the same year.

Art. 17. Appropriation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserves. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 Unless otherwise agreed unanimously by the Board of Directors, the annual net profit of the Company shall be distributed to the Shareholders after deducting the legal reserves required by law.

Chapter VII. Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VIII. Amendment of articles

Art. 19. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Laws of Luxembourg.

Chapter IX - Governing law

Art. 20. Governing Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies, as amended."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Easunlux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L'- 6468 Echternach, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 116, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mars 2013, publié au Journal Officiel, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200, page 57588, le 22 mai 2013, (ci-après dénommée la "Société").

Les statuts de la Société ont modifiés le 27 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Journal Officiel, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253, page 60141, le 28 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Dr Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Maître Christophe SEYWERT, avocat, demeurant professionnellement au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Alfiya KERN, avocat, demeurant professionnellement au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Refonte des statuts de la Société;
- 2) Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée (l'«Assemblée Générale Extraordinaire»), a délibéré et a pris, par un vote séparé et unanime, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Durée, Objet et Siège social

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions créées ci-après, une société anonyme sous la dénomination de "Easunlux S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier les Statuts tel que prescrit dans l'article 19.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de concevoir, fabriquer et commercialiser des capteurs sensibles à la pression et d'autres dispositifs de détection, y compris les technologies, les applications connexes et les produits accessoires.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou tous autres biens mobiliers ou immobiliers sous quelque forme que ce soit.

L'objet de la Société comprend l'acquisition et la détention de participations au Luxembourg et/ou à l'étranger, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

La Société peut fournir une assistance financière et/ou une assistance technique auprès des entreprises faisant partie du groupe auquel appartient la Société, tels que, notamment, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations, billets ou similaires instruments d'emprunt.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social est établi à Echternach. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la commune d'Echternach sur décision du conseil d'administration. Les filiales et autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

4.2. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce

siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Capital souscrit.

5.1. Le capital souscrit est fixé à NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 935.000), représenté par NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE (935.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Actions"). Eashine International Co., Limited ("Eashine") souscrira au capital social à concurrence de CINQ CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 514.250), Ascend Capital Management Limited ("Ascend") souscrira au capital social à concurrence de DEUX CENT QUATRE- VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 280.500) et SAIC Lux S.à r.l ("SAIC", dénommés ensemble avec Eashine et Ascend les "Actionnaires ") souscrira au capital social à concurrence de CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR140.250).

5.2. Le capital souscrit par la Société peut être augmenté ou diminué sur résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3. En cas de l'émission des Actions contre des apports autres qu'en numéraire, en plus des exigences de droit luxembourgeois concernant le rapport par un réviseur sur un tel apport en nature, le réviseur devra procéder à une description de chacun des apports proposés, de tout avantage particulier accordé dans ce contexte, la méthode d'évaluation utilisée ainsi que la raison pour laquelle cette méthode a été choisie et de fournir une confirmation que la valeur de l'apport correspond au moins à la valeur nominale des actions qui seront émises, augmenté le cas échéant d'une prime d'émission. Ce rapport sera disponible pour les Actionnaires au moins huit (8) jours avant l'augmentation de capital.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions seront sous forme nominative uniquement. Un registre d'actionnaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout Actionnaire (le "Registre d'Actionnaires"). La propriété des Actions sera établie par inscription dans le Registre d'Actionnaires et la Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre d'Actionnaires comme le véritable propriétaire de ces Actions.

6.2. La Société reconnaîtra uniquement un détenteur par Action; dans l'hypothèse où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes prétendant être propriétaires de l'Action devront nommer une seule personne pour représenter l'Action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera dans l'hypothèse d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur- gagiste et un créancier-gagiste.

6.3. La Société n'émettra pas d'Actions fractionnées.

6.4 La Société a le droit d'émettre certaines Actions, dont le(s) propriétaire(s) a/ont le droit à la distribution des profits mais pas aux droits de vote.

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1 Tout transfert d'Actions de la Société doit respecter les termes de cet Article 7.

7.2 Tout transfert d'Actions sera soumis à l'approbation unanime du conseil d'administration de la Société qui approuvera sans délai un tel transfert s'il est conforme avec un pacte d'actionnaire ou convention similaire (s'il en est) qui existerait entre deux actionnaires ou entre les actionnaires et la Société ou qui a été dûment notifié à la Société au moins cinq (5) jours en avance. Les autres actionnaires seront inconditionnellement tenus de coopérer et de délivrer les documents correspondants à de tels transferts d'Actions.

7.3 Tout transfert d'Actions fait en conformité avec ces présents Statuts devra être acté dans le Registre des Actionnaires par le biais d'une déclaration de transfert, datée et signée par le cédant (le "Cédant") et le cessionnaire (le "Cessionnaire") ou par leurs représentants dûment autorisés. Sous réserve des dispositions des présents Statuts concernant les transferts d'Actions, la Société peut accepter et acter au registre un transfert sur base de correspondances ou d'autres documents consignants la convention entre le Cédant et le Cessionnaire.

7.4 Aucun gage, ni aucune autre sûreté ne pourra être octroyé par un propriétaire d'Actions sur toute ou partie de ses Actions sans l'accord préalable écrit du conseil d'administration.

7.5 SAIC peut librement transférer tout ou partie des actions qu'il détient dans la Société à ses sociétés affiliées à condition que ces sociétés affiliées soient engagées dans l'industrie automobile.

7.6 Les actionnaires peuvent transférer les Actions entre eux à condition que le Cédant a libéré l'endettement qu'il devrait encourir selon le pourcentage d'Actions qu'il détient dans la Société.

Chapitre III - Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Assemblée générale des Actionnaires.

8.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Toute assemblée régulièrement constituée des Actionnaires de la Société représente tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires disposera des pouvoirs suprêmes pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

8.2 Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Les actionnaires se réuniront lors de l'émission (incluant, le cas échéant, sa publication) de la convocation en conformité avec ces Statuts ou les lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour pour l'assemblée générale des actionnaires doit également, le cas échéant, décrire toute proposition de modifications aux Statuts et, le cas échéant, énoncer le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation.

Si le conseil d'administration, à sa seule discrétion (une telle décision est définitive), détermine, l'assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale ordinaire, peut être tenue en dehors du Luxembourg dans des circonstances spéciales. L'assemblée générale des Actionnaires (y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires), peut être tenue en dehors du Luxembourg si un événement de force majeure l'exige.

8.3 Participation - Représentation

Tous les actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toute assemblée générale des actionnaires.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne qui n'a pas besoin d'être elle-même un actionnaire comme son mandataire. Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie afin de prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

Chaque Action est indivisible dans la mesure où la Société est concernée. Les copropriétaires, les usufruitiers et nus propriétaires, les créanciers et les débiteurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des Actionnaires.

Les Actionnaires participants à une assemblée générale des Actionnaires par vidéoconférence ou par toute autre méthode de télécommunication permettant de les identifier seront réputés présents pour l'objet des calculs du quorum et de la majorité. De telles méthodes de communication doivent satisfaire toutes les exigences techniques pour permettre la participation effective à la réunion et aux délibérations de la réunion doivent être retransmises de manière continue.

8.4 Délibérations

Toute assemblée générale des Actionnaires doit être présidée par un Président ou par une personne désignée par le conseil d'administration ou, à défaut, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des Actionnaires doit désigner un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires doit élire un scrutateur à choisir parmi les personnes participant à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés ensemble forment le bureau de l'assemblée générale.

8.5 Ajournement

Le conseil d'administration peut ajourner immédiatement toute l'assemblée générale des Actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit l'ajourner si cela est demandé par les Actionnaires représentant au moins quinze pourcent (15%) du capital émis de la Société.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement adoptée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée devra avoir le même ordre du jour que la première. Les actions et les procurations régulièrement déposées en vue de la première réunion restent valablement déposées pour la seconde réunion.

8.6 Vote

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires et le nombre des Actions pour lesquelles leur vote est signé par chacun d'entre eux ou par leur mandataire précédant à l'ouverture de la procédure de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurants à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à un vote, sous réserves des limitations imposées par la Loi.

Le vote a lieu à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

A toute l'assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément avec ces Statuts ou les lois, dans le but de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des conditions de quorum et de majorité pour une modification des Statuts, le quorum est constitué de toutes les actions émises. Si ce quorum mentionné n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée dans laquelle aucun quorum ne sera requis.

Afin que les résolutions proposées soient adoptées, et sauf dispositions contraires prévues par la loi, les votes positifs exprimés par tous les Actionnaires présents ou représentés sont nécessaires à une telle assemblée générale.

L'assemblée générale des Actionnaires va résoudre les questions suivantes:

(1) à adopter les résolutions sur les lignes directrices et le plan d'investissement à long terme de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE (Groupe de Sociétés IEE signifie IEE S.A. et toute société qui est directement ou indirectement contrôlée par IEE S.A.);

(2) d'élire, de changer de Directeurs, de réduire et d'augmenter le nombre de Directeurs, de décider de leur rémunération;

(3) de modifier les Statuts de la Société et de faire modifier de manière significative les Statuts de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(4) de délibérer et d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société;

(5) d'adopter une résolution sur la fusion, scission, dissolution, liquidation et le changement de la forme de toute Société du Groupe IEE;

(6) de décider d'augmenter ou de réduire le capital social, l'émission d'obligations ou d'autres sécurités ou plan IPO de toute Société du Groupe IEE;

(7) de délibérer et approuver le budget annuel, plan comptable annuel, comptes sociaux et/ou consolidés annuels et plan de distribution des dividendes de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(8) d'adopter la résolution sur la fusion, scission, dissolution, liquidation et le changement de la forme de toute Société du Groupe IEE;

(9) d'adopter la résolution sur l'émission de stock option pour les employés de la Société;

(10) de résoudre la composition des membres, l'organisation et les droits du Comité des Produits et de Stratégie et de Développement, le Budget, le Comité d'Audit et de Taxe et le Comité de Rémunération et de Evaluation.

Si la Société propose d'entrer dans toute transaction avec tout Actionnaire ou société affiliée de l'Actionnaire, l'Actionnaire concerné ne participera à aucun vote approuvant une telle proposition de transaction et la Société ne procédera pas à cette transaction jusqu'au consentement des Actionnaires non affiliés à la transaction.

8.7 Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg le deuxième lundi du premier mois du deuxième trimestre de chaque année civile.

Si ce jour est un jour où les banques ne sont en général pas ouvertes à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra se tenir en dehors du Luxembourg, si de l'avis du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

A moins que l'assemblée générale des Actionnaires en décide autrement, le vote à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires ne peut pas se faire au moyen de vidéoconférence ou de tout autre moyen électronique de communication.

8.8 Assemblée Générale Extraordinaire

Le conseil d'administration ou le commissaire peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (en plus de l'assemblée générale des Actionnaires). De telles réunions doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins quinze pourcent (15%) du capital de la Société l'exigent.

Chapitre IV - Conseil d'administration

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration (le "Conseil d'Administration") désigné comme un corps collégial par l'assemblée générale des Actionnaires en conformité avec les dispositions suivants. Les Membres du Conseil d'Administration (chacun un "Administrateur" ou un "Membre du Conseil") n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

9.2 Le Conseil d'Administration sera composé de cinq (5) Directeurs, parmi lesquels Eashine en nommera trois (3), Ascend en nommera un (1) et SAIC en nommera un (1). L'un des Directeurs désigné par Eashine agira en tant Président du Conseil d'Administration. SAIC, en tant qu'investisseur stratégique, aura le droit de retenir un siège au Conseil d'Administration durant sa période de participation.

9.3 La durée d'un mandat de Directeur est de six (6) ans au maximum. Si aucun délai n'est indiqué, les Directeurs sont nommés pour une période de six (6) ans. Les Directeurs peuvent être réélus mais aussi leur nomination peut être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires conformément à la procédure prévue dans ces Statuts.

9.4 Si un poste au Conseil est vacant par la démission, incapacité ou mort d'un Directeur, l'Actionnaire qui a initialement nommé le Directeur devra nommer un successeur, et les Actionnaires feront en sorte que ce successeur soit élu ou nommé en tant que Directeur.

Art. 10. Procédures des réunions du Conseil.

10.1 Le Président doit être choisi parmi les Directeurs nommés par Eashine. Le Conseil d'Administration peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, qui sera responsable de la tenue du procès-verbal des assemblées du Conseil d'Administration et des Actionnaires.

10.2 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être classées en réunions ordinaires et en réunions intérimaires. Les réunions ordinaires doivent être convoquées au moins deux fois dans le premier trimestre et troisième trimestre chaque année, respectivement. Le Conseil se réunit sur convocation de son Président au Luxembourg ou dans tout autre lieu choisi par le Président indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Chaque Administrateur peut demander l'ajout de tout élément à l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil en temps utile. La réunion intérimaire peut être convoquée quand le Président le juge nécessaire où quand elle est demandée par les Administrateurs qui représentent au moins deux (2) Actionnaires.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du Président, un Président ad hoc, élu parmi les Administrateurs à la majorité des Administrateurs présidera la réunion du Conseil d'Administration concerné.

10.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins huit (8) jours ouvrables avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas au moins un avis d'un (1) jour ouvrable sera donné et la nature de ces circonstances seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou email de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration auxquelles tous les Administrateurs assisteront ou seront représentés ainsi que pour des réunions se tenant au jour et heure et à l'endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4 Tout Administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, en nommant un autre Administrateur comme son mandataire ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les Administrateurs de communiquer les uns avec les autres. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si tous les Administrateurs de la Société sont présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.6 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) en conflit avec celui de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt en conflit et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra en être fait lors de la prochaine assemblée des Actionnaires.

10.7 Le conseil d'administration peut en toutes circonstances, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

10.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou dans son absence par le président pro tempore qui a présidé à cette réunion ou par deux (2) Administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits dans des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président, le secrétaire et par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et des affaires de la Société et de la représentation de la Société pour cette gestion à toute personne à condition que dans un tel cas cette délégation soit faite à tous les Membres du Conseil, une telle délégation étant soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires. Le Conseil peut également conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas être un Administrateur, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés et fixer leurs rémunérations.

11.3 Dans l'exercice des fonctions du Conseil d'Administration, les mesures suivantes doivent être soumises à l'approbation affirmative de tous les Administrateurs du Conseil d'Administration:

(1) approuver la vente ou l'acquisition d'actifs mobiliers ou immobiliers significatifs y compris l'acquisition ou l'accord de licences significatifs pour les activités de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(2) approuver tout engagement à l'égard de la garantie, autorisation ou compensation faite par la Société pour toute dette; ou délivrer toute autorisation ou instruments d'entrer dans un tel engagement de garantie, d'autorisation ou de compensation.

(3) approuver la recherche et le plan de développement de nouveaux produits importants;

(4) approuver tout changement dans les méthodes comptables de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(5) souscrire tout endettement en dehors du cours normal des affaires ou en dehors du budget de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(6) approuver le plan quinquennal d'activités de la Société;

(7) tout transfert de toutes actions ou titres donnant accès au capital social de toutes les Sociétés du Groupe IEE, ou tout transfert ou vente de toute partie de l'activité de toute de toutes les Sociétés du Groupe IEE, sauf dans le cas où une telle transaction sont uniquement des restructurations internes au sein de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(8) la conclusion, modification et résiliation de tout accord de entreprise commune de temps à autre;

(9) approuver tous les contrats conclus par et entre la Société et tout Actionnaire ou les sociétés affiliées de tout Actionnaire, et la modification, extension ou résiliation de ces contrats;

(10) fournir des prêts à toute personne, société, entreprise, organisation économique ou d'autres entités, y compris tout Actionnaire de la Société ou de ses sociétés affiliées, ou contracter des prêts à ces entités ou individus;

(11) approuver l'allocation des fonds de réserve, la récompense des employés, fonds de prévoyance et fonds de développement et un plan de dépenses annuelles;

(12) ouvrir ou fermer toute succursale ou autre filiale de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE;

(13) déterminer la création et la composition du Comité de Gestion Consultatif et le Comité Exécutif d'IEE S.A. et de déterminer l'engagement et la révocation des membres du Comité Exécutif et le premier niveau de gestion de IEE S.A. et leurs rémunérations;

(14) déterminer l'engagement du chef de la direction financière, directeur des ressources humaines, directeur juridique et leur rémunération dans le second niveau de gestion de IEE S.A., et le licenciement de tous les membres du second niveau de gestion de IEE S.A.;

(15) déterminer le licenciement économique de plus de dix (10) employés; et

(16) tout changement dans l'activité principale de la Société et de toutes les Sociétés du Groupe IEE.

11.4 Les actions suivantes sont soumises à l'approbation positive de plus de 2/3 (non inclus) des Administrateurs:

(1) changer de commissaire de la Société;

(2) entrer dans un accord de service de gestion avec les Sociétés du Groupe IEE; et

(3) toutes autres matières prévues par les lois, les règlements ou les Statuts ou le Conseil d'Administration jugent qui produira une influence importante sur la Société.

Chapitre V - Direction et Comités

Art. 12. Direction. La Société établit un directeur général, qui est responsable des affaires courantes de la Société. Le directeur général devrait être désigné par Eashine et nommé par le conseil d'administration.

Art. 13. Le Comité des Produits, de Stratégie et de Développement, le Comité de Budget, d'Audit, Juridique et Fiscal et le Comité de Rémunération et d'évaluation. La Société établit le comité des produits, de stratégie et de développement (le "Comité des Produits, de Stratégie et de Développement"), le comité de budget, d'audit, juridique et fiscal (le "Comité de Budget, d'Audit, Juridique et Fiscal") et le comité de rémunération et d'évaluation (le "Comité de Rémunération et d'évaluation"). Le but de la création de ces comités est d'étudier les questions pertinentes, proposer des solutions et fournir des recommandations pour aider le conseil d'administration dans sa prise de décision. Ces comités ne remplaceront ni le conseil d'administration dans son pouvoir de prise de décision ni la direction dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les membres de chaque comité devront être sélectionnés et nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et le membre en chef de chaque comité doit être un Administrateur.

13.1 Fonctions du Comité des Produits, de Stratégie et de Développement

Les fonctions principales du Comité des Produits, de Stratégie et de Développement comprennent:

(1) mener des recherches et formuler des propositions sur les plans stratégiques de développement à long terme et à moyen terme de la Société;

(2) mener des recherches préliminaires et de conseiller sur les principaux plans d'investissement et de financement, les principales opérations de capital et des projets de gestion des actifs soumis à l'approbation du conseil d'administration;

(3) mener des recherches préliminaires et de conseiller sur les projets de recherche et de développement, la technologie des produits et le positionnement sur le marché, et,

(4) autres fonctions accordés par le Conseil d'administration.

13.2 Fonctions du Comité de Budget, d'Audit, Juridique et Fiscal

Les fonctions principales du Comité de Budget, d'Audit, Juridique et Fiscal comprennent:

(1) examiner le plan budgétaire de la Société;

(2) rédiger l'objectif du budget annuel de la Société;

(3) examiner et d'analyser le rapport d'exécution du budget de la Société et de proposer des suggestions d'améliorations;

(4) communiquer avec le commissaire aux comptes et expert fiscal, et d'assister à la vérification et à l'inspection fiscale;

(5) rendre un avis juridique sur les questions importantes;

(6) préparer la planification fiscale et de donner des conseils; et

(7) autres fonctions accordés par le Conseil d'administration.

13.3 Fonctions du Comité de Rémunération et d'évaluation Les fonctions principales du Comité de Rémunération et d'évaluation comprennent:

(1) de nommer une entité ou des personnes pour rédiger le plan de la rémunération, y compris mais non limité le niveau de rémunération, le critère d'évaluation des performances, les procédures d'évaluation, système d'évaluation et le système de récompense et de sanction;

(2) superviser la mise en oeuvre du système de rémunération de la Société, et

(3) autres fonctions accordés par le conseil d'administration.

Chapitre VI - Signatures autorisées, Commissaire aux comptes, Exercice social, Affectation des bénéfices

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société qui doit représenter au moins deux Actionnaires ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Sous réserve des dispositions de droit luxembourgeois sur les sociétés commerciales exigeant la nomination d'un commissaire aux comptes, les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu parmi les quatre cabinets comptables internationaux les plus connus par le Conseil d'Administration qui en déterminera le nombre et la durée du mandat du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration, avec ou sans cause.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

17.2 Sauf accord contraire à l'unanimité par le Conseil d'Administration, le bénéfice net annuel de la Société sera distribué aux Actionnaires après déduction des réserves légales prévues par la loi.

Chapitre VII - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII - Modifications des statuts

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Chapitre IX - Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. SEYWERT, A. KERN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098814/775.

(130119616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 105.408.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHRISTAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 408 du 3 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2358 du 22 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphael TOULEMONDE, employé privé, avec adresse professionnelle à Croix, France.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de Euro 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 8.000.000 (huit millions d'euros) à Euro 13.500.000,- (treize millions cinq cent mille euros) par l'émission de 5.500 (cinq mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1.000 (mille euros) chacune;

2. Souscription et libération des 5.500 nouvelles actions par versement en espèces de Euro 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille euros);

3. Modification subséquente des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de Euro 8.000.000 (huit millions d'euros) à Euro 13.500.000,- (treize millions cinq cent mille euros) par l'émission de 5.500 (cinq mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 1.000 (mille euros) chacune.

Souscription et Libération

Les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société Auchan E-Commerce International, société anonyme, avec siège social à F-Croix, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, (Registre de commerce et des sociétés de Roubaix-Tourcoing numéro B 480075431),

ici représentée par Monsieur Raphael Toulemonde, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de Euro 5.500.000,- (cinq millions cinq cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

101787

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE euros (EUR 13.500.000) représenté par TREIZE MILLE CINQ CENTS (13.500) actions de mille euros (1.000) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. TOULEMONDE, A. SIEBENALER, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31585. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098748/68.

(130120452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Finesti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

L'an deux mille treize, le treize juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINESTI S.A., une société anonyme ayant son siège à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.864, constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Association (ci-après le «Mémorial C»), numéro 234 du 30 mai 1995 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, numéro 1743 du 1^{er} août 2011.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert Scharfe, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à L- 2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Bauer, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Camille Thommes, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme et Monsieur Dominique Valschaerts, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du 2e alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«A côté des cent quarante-six (146) actions représentatives du capital social, la Société a émis trente-sept (37) parts de fondateur sans désignation de valeur nominale, librement cessibles à un ou plusieurs actionnaires, auxquelles sont attachés les droits tels que spécifiés à l'article 6 ci-après.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés, les mandataires des détenteurs de parts de fondateurs représentés ainsi que le nombre d'actions dans le capital social de la Société et de parts de fondateurs sont renseignés sur une liste de présence; cette liste, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les détenteurs de parts de fondateur, les mandataires des détenteurs des parts de fondateur représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés et des détenteurs de parts de fondateurs représenté, signées ne varietur par tous les comparants, resteront également attachés au présent acte.

III. Que cent quarante-six (146) actions nominatives et trente-sept (37) parts de fondateur, représentant la totalité des titres émis, sont présentes ou représentées à cette assemblée.

IV. Que l'intégralité du capital social et des parts de fondateur étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social et des parts de fondateur, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité, en ce inclus les parts de fondateur, la résolution suivante:

Résolution

Il est décidé de modifier le 2^e alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«A côté des cent quarante-six (146) actions représentatives du capital social, la Société a émis trente-sept (37) parts de fondateur sans désignation de valeur nominale, librement cessibles à un ou plusieurs actionnaires, auxquelles sont attachés les droits tels que spécifiés à l'article 6 ci-après.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SCHARFE, M. BAUER, C. THOMMES et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2013 LAC/2013/27049. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098899/63.

(130120616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Glacier Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 26, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 178.658.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- Macys Corporate Services LTD, a company existing and incorporated under the law of the Republic of Cyprus, having its registered office at Vasileos Pavlou, 2, 1096, Nicosia, Republic of Cyprus registered with the register of Cyprus under number HE150068 (the "Sole Shareholder")

here duly represented by Mrs. Charline Dubas, maître en droit, with professional address at 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name "Glacier Entertainment S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To purchase and sell goods and services in Luxembourg or elsewhere, in any market regulated or not, including notably, but not limited to, commodities and industrial products, and resell them either as agent or for its own account;

(8) To purchase and sell services related to freight and carrier management in Luxembourg or elsewhere and serve as intermediary between individuals and businesses to provide transportation solutions;

(9) Investments in film production intended for cinema display;

(10) Film distribution;

(11) To acquire by subscription, purchase or otherwise, and to accept, take, hold, deal in, convert and sell, any kind of shares, stock, debentures or other securities or interests in any other company, society or undertaking whatsoever;

(12) To provide and/or conduct consultancies and/or research services in any competent domains and markets;

(13) To contract any agencies representation in Luxembourg or elsewhere, in any market regulated or not, including notably, but not limited to, commodities and industrial products, and resell them either as agent or for its own account;

(14) To purchase and sell any copyright and/or authors licences and/or trade mark; and

(15) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

A shareholders register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than the half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this figure is not reached at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 125 (one hundred twenty-five) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company:

- Igor KOVROVTSEV, Economist, born on 4 July 1964, in Leningrad, Russian Federation, with professional address at 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

- Macys Corporate Services LTD, une société constituée selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social sis au Vasileos Pavlou, 2, 1096, Nicosie, République de Chypre immatriculée au registre de Chypre sous le numéro HE150068 (the "L'associé Unique"),

ici représenté par Mme. Charline Dubas, maître en droit, avec adresse professionnelle au 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Glacier Entertainment S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- (7) D'acheter et de vendre des biens et services à Luxembourg ou ailleurs, sur tout marché réglementé ou non, y compris notamment, mais non limité à des matières premières et des produits industriels, et de les revendre soit en tant qu'agent intermédiaire soit pour son propre compte;
- (8) D'acheter et de vendre des services liés au fret et à la gestion des transporteurs de marchandises à Luxembourg ou ailleurs, et de servir d'intermédiaire entre les particuliers et les entreprises afin d'offrir des solutions de transport;
- (9) Investissements dans des productions cinématographiques destinées à l'affichage d'images en mode «cinéma»;
- (10) Distribution de films;
- (11) D'acquérir, par souscription, achat ou de toute autre manière, et d'accepter, prendre, détenir, s'occuper de, convertir, vendre, tout type d'actions, parts sociales, instruments de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières ou intérêts dans toute autre société;
- (12) De fournir et/ou de mener des services de conseil et/ou de recherche en tous autres domaines et marchés;
- (13) De conclure tout contrats de représentation d'agences à Luxembourg ou ailleurs, sur tout marché réglementé ou non, y compris notamment, mais non limité aux matières premières et aux produits industriels, et de les revendre soit en tant qu'agent intermédiaire ou pour son propre compte;
- (14) D'acheter et de vendre des droits d'auteur et/ou licences d'auteurs et/ou marques de commerce; et
- (15) De manière générale de faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou favorisant l'accomplissement des objets sus-susmentionnés ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, donné en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés par décision prise à l'unanimité des associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique ou des associés (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un de ses gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société:

- Igor KOVROVTSEV, économiste, né le 4 Juillet 1964, à Leningrad, ex-URSS, ayant son adresse professionnelle au 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Dubas, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7685. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098931/553.

(130119979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Greening, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 178.650.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier GEORGES, Ingénieur Industriel, né le 4 octobre 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 1A, Livarchamps (Belgique);

2. Monsieur Marco RAMOS, technicien en génie civil, né le 23 mai 1978 à Sobral/Mortagua (Portugal), demeurant à L-1482 Luxembourg, 5, rue Charlotte Engels;

3. Monsieur Dave LEFEVRE, architecte, né le 28 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette;

4. Monsieur Nicolas MOES, retraité, né le 10 octobre 1947 à Bakwanga (Congo), demeurant à L-5575 Remich, 15, rue des Vergers;

5. Madame Marie-Rose PONCIN, agricultrice, née le 1^{er} février 1951 à Hompré (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 1, Livarchamps (Belgique);

6. Madame Aldina DIAS RAMOS, femme de ménage, née le 30 août 1951 à Sobral/Mortagua (Portugal), demeurant à L-4063 Esch-sur-Alzette, 3, rue Pierre Claude.

Les comparants sub. 2, 4 et 6, ici représentés par Monsieur Dave LEFEVRE, architecte, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette, en vertu des procurations lui données sous seing privé.

La comparante sub. 5, ici représentée par Monsieur Olivier GEORGES, Ingénieur Industriel, demeurant à B-6600 Bastogne, 1A, Livarchamps (Belgique), en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes représentées et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet social toutes opérations de promoteur immobilier.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «GREENING».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Walferdange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de quatre-vingt-quatre euros (EUR 84,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés, déclarent souscrire les cent cinquante (150) parts sociales comme suit:

- Monsieur Olivier GEORGES, pré-qualifié, trente-cinq parts	35 parts
- Monsieur Marco RAMOS, pré-qualifié, trente-cinq parts	35 parts
- Monsieur Dave LEFEVRE, pré-qualifié, trente-cinq parts	35 parts
- Monsieur Nicolas MOES, pré-qualifié, quinze parts	15 parts
- Madame Marie-Rose PONCIN, pré-qualifiée, quinze parts	15 parts
- Madame Aldina DIAS RAMOS, pré-qualifiée, quinze parts	15 parts
TOTAL: cent cinquante parts sociales	150 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier GEORGES, ingénieur industriel, né le 4 octobre 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 1A, Livarchamps (Belgique);
 - Monsieur Marco RAMOS, technicien en génie civil, né le 23 mai 1978 à Sobral/Mortagua (Portugal), demeurant à L-1482 Luxembourg, 5, rue Charlotte Engels;
 - Monsieur Dave LEFEVRE, architecte, né le 28 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette.
- 3.- La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

DONT ACTE, fait et passé à Bereldange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. GEORGES, D. LEFEVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8205. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098966/192.

(130119713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**BBVA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. BBVA & Partners SICAV-SIF).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.268.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2012 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 17.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095753/10.

(130116225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme,
(anc. EAB Finances S.A.).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013095724/13.

(130116556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Greenivory Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 178.657.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société à responsabilité limitée de droit français «GREENIVORY S.à.r.l.», établie et ayant son siège social à F-67500 Haguenau, 34, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI500 940 556 -N° de gestion 2007 B2473,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

«GREENIVORY LUXEMBOURG S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificative des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article huit.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

En cas de nomination d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

En cas de nomination d'un gérant unique, il aura le droit de déléguer partie de ses pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs, et en cas de pluralité de gérants, ceux-ci auront le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Le comparant agissant en ses dites qualités a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

- «GREENIVORY S.à.r.l.» pré-qualifiée, cinq cents parts sociales,	500 parts
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES.	500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de € 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Georges PERRIN, né à Strasbourg le 5 octobre 1971, demeurant au 34, Grand Rue, F-67500 Haguenau, France.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante agissant en sa dite qualité, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celle-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en sa dite qualité, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TALMAS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/07/2013. Relation: EAC/2013/9024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098967/131.

(130120031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 145.858.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Iniohos Investment Management SICAV-SIF (Lux) (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme) subject to, and authorised under, the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 15 April 2009 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°44834 on 5 May 2009 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B145.858 (the Company).

The Meeting is opened at 15.00 p.m. with Mrs. Anne Tabresse, Commercial Support, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Mr. Michael Schulz, Head of Commercial Support, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr. Frédéric Watrin, Client Relationship Manager, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I.- The shares being all registered shares, the present meeting has been convened by a convening notice sent by registered mail (with confirmation of receipt) on 24th May 2013 to all the shareholders.

The notary draws the attention of the shareholders present or represented to the different interpretations of the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning the convening formalities of a second Extraordinary General Meeting.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of 7,795 shares in circulation, 310 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting with the same agenda as the agenda of the present meeting, was held on the 26th of April, 2013 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint Capita Fiduciary S.A., with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. decision to instruct Ernst & Young (the auditor of the Company) to examine the report of the Liquidator in regard to the liquidation of the Company and the execution of the liquidation procedure as well as to draw up a respective report;
4. decision to acknowledge the suspension of the calculation of the net asset value of the shares of the Company as of 15 April 2013;
5. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
6. decision to instruct Ernst & Young (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED TO dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting RESOLVED TO appoint as liquidator Capita Fiduciary S.A., with registered office at 16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The meeting decides to instruct Ernst & Young (the auditor of the Company) to examine the report of the Liquidator in regard to the liquidation of the Company and the execution of the liquidation procedure as well as to draw up a respective report.

Fourth resolution

The meeting acknowledges the suspension of the calculation of the net asset value of the shares of the Company as of 15 April 2013.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

- to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the shareholder in the cases in which it is requested.
- to delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under their own responsibility.

* The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

* The expenses, fees and charges of any kind whatsoever will have to be borne by the Company.

* The liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidations proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Sixth resolution

The meeting decides to instruct Ernst & Young (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English, availing of the derogation set out in article 26(2) of the SIF Law whereby as the deed recording these amendments to the Articles of the Company is in English, the attachment of a translation into an official language to this deed when filed with the registration authorities does not apply.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their names, first name, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Signé: A. TABRESSE, M. SCHULZ, F. WATRIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28133. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099019/92.

(130120663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Hoover Dam Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.424.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013096020/16.

(130116791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

eBay Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.654.

Conseil de gérance;

La Société prend acte en date du 24 juin 2013, que M. Nick Staheyeff, demeurant au 15/17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, a démissionné de sa fonction de gérant au sein de la Société avec effet au 24 juin 2013.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay Services S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013095650/15.

(130116422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.185,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *RUSSIAN TECHNOLOGIES S.A.*

Référence de publication: 2013096364/23.

(130116388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Providence Générale S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 30.240.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *PROVIDENCE GENERALE S.A. SPF*

Référence de publication: 2013096339/24.

(130115888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 78.766.

Extrait rectificatif des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2013

Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 27 juin 2013 sous le N°L130104993

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Mathieu LECLERCQ, administrateur d'entreprises, demeurant au 35, rue du Lazaro, 59700 Marcq en Baroeul (France), Président;

- Madame Séverine GUIOT-LAHACHE, sans état, demeurant au 24, rue du Cocriamont, B - 7522 Blandain;

- Monsieur Julien LECLERCQ, administrateur d'entreprises, demeurant au 33 Club Street - #1027 Emerald Garden - Singapore 069415 - Singapore (SG)

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095723/24.

(130116515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.
